

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 10.06.2020

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 01/2020 relatif aux comptes 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie par vidéoconférence le 19 mai 2020 en présence de M.Cédric Marzer, M.Thomas Kriha et de M.Laurent Mathez pour étudier le préavis cité en titre et transmis par mail accompagné de son rapport de gestion.

En préambule, nous tenons à remercier Mme Dominique Althaus secrétaire générale et Mme Ruffieux boursière pour l'excellente tenue des comptes ainsi que la transparence et la clarté avec laquelle ce travail a été effectué.

Nous tenons à remercier le CODIR, pour l'excellent travail ainsi que la tenue des dépenses par rapport aux montants budgétés.

La commission ne commentera pas les comptes point par point, les commentaires du CODIR répondant à la plupart des questions suscitées par des écarts significatif constaté lors de la lecture des comptes. Toutefois nous ressentons qu'une attention particulière a été faite sur les dépenses par le CODIR, afin de maîtriser les coûts les montants facturés pour 2019 étant en dessous pour toutes les communes que le montant budgété

Petit point à relever tout de même, nous constatons, que certaines dépenses liées au vandalisme prennent de l'ampleur et des frais liés aux réparations qui devraient être évités dans la mesure du possible.

Comparatif des coûts totaux par communes budgeté avec ceux des comptes 2019

Communes	Budget	Comptes 2017	Évolution
	Total prévu	Total à payer	%
Arzier Le Muids	1'139'039,93	1'127'653,22	-1,00
Saint-Cergue	899'482,75	865'632,33	-3,76
Genolier	1'194'917,13	1'149'989,64	-3,76
Givrins	624'794,35	572'000,62	-8,45
Trélex	832'182,44	768'278,16	-7,68
Total	4'690'416,60	4'483'554,95	-4,41

En conclusion, la fiduciaire ALR Fiduciaire A.L Rummel SA ont procéder à un examen succinct des comptes selon la norme d'audit suisse. Aucune remarque n'a été relevée. Les comptes ont été arrêté

au 31 décembre 2019 et sont conformes à la loi sur les communes de 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver les comptes 2019 tel que présentés dans le préavis n°1/2020 et d'en donner décharge au CODIR

Saint-Cergue, le 24 mai 2020

La commission de gestion et finances (membres présents)

Cédric Marzer



Thomas Kriha



Laurent Mathez



